Province de Québec Municipalité de La Macaza

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue à l'Hôtel de Ville de La Macaza, en la salle Alice Rapatel-Dubuc, le lundi 11 mai 2015, à 19 h.

Sont présents la conseillère et les conseillers, Jeanne Zdyb, Richard Therrien, Jacques Lacoste, Jean Zielinski, Jean-Marc Dubreuil et Yvan Raymond formant quorum sous la présidence de la mairesse Céline Beauregard.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Diane L'Heureux, est aussi présente.

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La mairesse adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes, ouvre la séance et procède à la lecture de l'ordre du jour.

## 2015.05.71 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant la mention à l'ordre du jour des sujets suivants :

#### A. Ouverture (ordre du jour, procès-verbal, correspondance)

- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Adoption des procès-verbaux :
  - Séance ordinaire du 13 avril 2015

### Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour

Terrain de camping

# B. Gestion financière (rapport budgétaire, virement de crédits et paiement des comptes)

- 1. Ajustements budgétaires
- 2. Liste des comptes à payer

#### C. Gestion administrative

- 1. Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles
- 2. Achat de terrain
- 3. Achat de chapiteaux
- 4. Dossier employé-cadre
- 5. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local reddition de compte 2014
- 6. Congrès FQM du 24 au 26 septembre 2015
- 7. Dépôt et présentation du rapport financier au 31 décembre 2014
- 8. Addenda règlement # 2014-098 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de La Macaza (révisé) article 6.3.2

## D. Contrat et appel d'offres

- 1. Ouverture de soumissions Rénovation de la bibliothèque
- 2. Contrat octroyé à Expert rénovation P.A. Inc.
- E. Avis de motion
- F. Adoption des règlements
- G. Sécurité publique

- H. Transport routier (Travaux publics, voirie...)
- I. Hygiène du milieu
- J. Urbanisme, développement économique et mise en valeur du territoire
  - 1. Barbe et Robidoux pose d'un repère sur le chemin des Chutes
- K. Loisir et culture (bibliothèque, centre communautaire, loisirs)
  - Remplacement de Marc-André Leduc Monsieur Laurent Macias et Monsieur Benoit Charette:
  - 2. Abat-poussière SEBCI 42 000 litres à 0.2720 \$/litre;
- L. Divers
- M. Levée ou ajournement de la séance :

Il est proposé par le conseiller Richard Therrien, Appuyé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil et résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec l'ajout des points suivants :

- C-9 Régie du Bâtiment du Québec
- H-1 Pont Couvert
- M-1 Points d'informations:
  - Lavage de bateau
  - Internet
  - Coupe de bois

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

**ADOPTÉE** 

## **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX:**

## 2015.05.72 <u>SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2015</u>

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2015;

Il est proposé par le conseiller Yvan Raymond, Appuyé par le conseiller Jacques Lacoste et résolu à l'unanimité

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2015 tel que présenté.

**ADOPTÉE** 

## **GESTION FINANCIÈRE**

### **AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES**

Aucun ajustement budgétaire

## 2015.05.73 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AVRIL 2015

La liste des comptes est déposée et la directrice générale/secrétaire-trésorière expose les points majeurs.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil, Appuyé par le conseiller Jacques Lacoste et résolu à l'unanimité

Qu'après vérification des comptes par les membres du Conseil, la liste officielle des comptes soumise au 11 mai 2015 se détaille comme suit :

#### Disponibilité de crédit numéro # 111 :

Salaires période du 22 mars 2015 au 27 avril 2015 :

37 402.71 \$

(chèques # 507791 à 507804, de 507805 à 507819, de

507820 à 507833, de 507834 à 507850, de 507851 à 507870 et 507878 à 507879)

Élus (chèques # 507871 à 507877)

Remises D.A.S. (chèques # 7912 et 7922)

4 855.58 \$ 22 426.00 \$

Liste des comptes payés :

(chèques # 7870 à 7892, 7898 à 7904, 7906 à 7911, 7913 à 7921, 7923 à 7924) 94 140,89 \$

liste des comptes à payer :

31 566,49 \$

## **TOTAL DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT # 113**

190 391,67 \$

Chèques annulés : 7893 à 7897

Que ces comptes soient approuvés et payés.

Que des crédits sont disponibles pour défrayer le tout, tel que certifié par la secrétairetrésorière par la disponibilité de crédit numéro 113.

**ADOPTÉE** 

## **GESTION ADMINISTRATIVE**

# 2015.05.74 PROGRAMME SUR LA REDISTRIBUTION AUX MUNICIPALITÉS DES REDEVANCES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT que le gouvernement a adopté le *Règlement sur les redevances exigibles* pour l'élimination de matières résiduelles par le décret 340-2006, publié le 24 mai 2006 dans la *Gazette officielle du Québec* et qu'aux termes de ce règlement, une redevance est exigée pour chaque tonne métrique de matières résiduelles éliminées dans un lieu visé par le règlement;

CONSIDÉRANT que les municipalités doivent payer, directement ou indirectement, les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles afin de pouvoir être admissibles au programme de subventions;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'Entente concernant la mise en œuvre de la redistribution sous forme de subventions des redevances perçues en application du Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles concluent en 2006 entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, la Fédération québécoise des municipalités locales et régionales et l'Union des municipalités du Québec, le ministre s'est engagé à redistribuer aux municipalités admissibles 85 % des redevances perçues annuellement en application de ce règlement;

CONSIDÉRANT que cette subvention contribuera au financement des activités municipales visant la mise en œuvre du *Plan de gestion des matières résiduelles couvrant son territoire* (PGMR):

CONSIDÉRANT que la municipalité est couverte par le PGMR de la MRC d'Antoine-Labelle en vigueur depuis le 25 août 2004;

CONSIDÉRANT que la municipalité a la responsabilité de la mise en œuvre du PGMR de la MRC d'Antoine-Labelle:

CONSIDÉRANT que, pour obtenir cette subvention, la municipalité admissible doit s'inscrire au programme et qu'à cet effet, une résolution est demandée;

POUR CES MOTIFS.

Il est proposé par le conseiller Jacques Lacoste

Appuyé par le conseiller Richard Therrien et résolu ce qui suit, à savoir que la municipalité admissible :

- demande d'être inscrite au Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles;
- s'engage à respecter les éléments de reddition de compte prévue au *Programme sur* la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles:
- autorise le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et RECYC-QUÉBEC à échanger des informations qu'ils détiennent en provenance de la municipalité ou relatif à la municipalité à l'égard du règlement, du programme, du Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables de même qu'à la gestion municipale des matières résiduelles;
- autorise la directrice générale ou la mairesse, en son absence, à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques toute information requise à l'inscription, au respect et au bon fonctionnement du programme.

## ADOPTÉE

## **2015.05.75 ACHAT DE TERRAIN**

ATTENDU que la municipalité veut acquérir un terrain en zone récréotouristique;

ATTENDU que le lot de terre numéro cinq (5) du rang Est de la Rivière Rouge, du canton Marchand, au cadastre officiel dudit canton du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Labelle, mesurant cent dix-neuf acres et trois dixième (119.3 acres) en superficie;

ATTENDU qu'une partie du lot de terre numéro six (Ptie 6) dudit rang, dudit canton, dudit cadastre situé entre la rivière Rouge et le Parc linéaire le p'tit train du Nord, contiguë au lot cinq ci-haut décrit et ayant une superficie de trente-et-un acres et soixante-douze centièmes (31.72 acres)

Il est proposé par le conseiller Jacques Lacoste, Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité

De mandater la mairesse, Madame Céline Beauregard, et la directrice générale à procéder à l'achat du terrain.

**ADOPTÉE** 

#### 2015.05.76 ACHAT DE CHAPITEAUX

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski, Appuyé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil et résolu à l'unanimité

De procéder à l'acquisition de 4 chapiteaux de 20' X 20' pour la tenue de nos évènements. Cet achat totalise la somme de 18 346,78 \$.

**ADOPTÉE** 

## 2015.05.77 DOSSIER EMPLOYÉ CADRE

CONSIDÉRANT que depuis mars 2013 la municipalité se devait de régler un dossier d'un employé-cadre;

CONSIDÉRANT qu'une décision favorable a été obtenue devant la Commission des relations du travail CRT en faveur de l'employé;

POUR CES MOTIFS.

La municipalité s'engage à payer à l'employé-cadre la somme de 15 000\$ afin de finaliser ledit dossier.

Il est proposé par le conseiller Jacques Lacoste,

Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité de procéder au paiement.

**ADOPTÉE** 

# 2015.05.78 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – REDDITION DE COMPTE 2014

ATTENDU que le ministère des Transports a versé une compensation de 168 994 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014 ;

ATTENDU que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

ATTENDU que la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;

ATTENDU qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** ou **rapport spécial de vérification externe** dûment complété.

POUR CES MOTIFS.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil, Appuyé par le conseiller Richard Therrien et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de La Macaza informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les

éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

#### **ADOPTÉE**

## 2015.05.79 CONGRÈS FQM DU 24 AU 26 SEPTEMBRE 2015

Il est proposé par le conseiller Yvan Raymond, Appuyé par la conseillère Jeanne Zdyb et résolu à l'unanimité

D'autoriser madame Céline Beauregard, mairesse, ainsi que les conseillers messieurs Richard Therrien et Jacques Lacoste, à participer au congrès de la Fédération québécoise des Municipalités qui se déroulera du 24 au 26 septembre 2015 à Québec.

D'acquitter les frais d'inscriptions et que les frais de déplacements et de repas soient remboursés sur présentation des pièces justificatives conformément à la réglementation en vigueur.

## **ADOPTÉE**

## 2015.05.80 DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2014

Le rapport financier de l'exercice se terminant le 31 décembre 2014 préparé par Amyot Gélinas, comptables agréés, est déposé à la table du conseil. La mairesse en fait la présentation aux membres du conseil ainsi qu'aux personnes présentes à la séance.

Les membres du conseil acceptent le rapport pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2014 tel que préparé par Amyot Gélinas, comptables agréés.

#### **ADOPTÉE**

## 2015.05.81 <u>ADDENDA DU RÈGLEMENT #2014-098 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE</u> DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA DE L'ARTICLE 6.3.2

ATTENDU que le Conseil municipal a adopté, le 2 décembre 2010, le règlement numéro 2014-098 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de La Macaza;

ATTENDU que le Conseil municipal souhaite modifier l'article 6.3.2;

Il est proposé par le conseiller Jacques Lacoste, Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à la majorité

Le conseiller Jean Zielinski vote contre

De modifier l'article 6.3.2 du règlement numéro 2014-098 par ce qui suit :

« Il est interdit à tout membre de se prévaloir de sa fonction pour influencer ou tenter d'influencer la décision d'une autre personne de façon à favoriser ses intérêts personnels ou, d'une manière abusive, ceux de toute personne, ou de nuire à tout membre du Conseil et des employés dans le but de se faire du capital politique. »

## **ADOPTÉE**

# 2015.05.82 RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT le dossier de la régie du bâtiment du Québec (RBQ), datant de plus de 3 ans;

CONSIDÉRANT que l'infraction était due à une plainte formulée à la RBQ pour des travaux électriques entrepris lors de la mise en place du « parc de skate »;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil, Appuyé par le conseiller Jacques Lacoste et résolu à la majorité

Le conseiller Jean Zielinski se retire du vote pour conflit d'intérêts

De plaider coupable à l'article numéro 194 du paragraphe 6 de la Loi sur le bâtiment, entrainant une amende minimale au montant de 3,144\$, avec les frais du constat pour un montant total de 3,944\$ alors que le montant initial était de 34,000\$.

CONSIDÉRANT qu'un règlement hors cours a été conclu entre les parties, la municipalité plaide coupable et accepte les conditions ci-haut mentionnées.

#### **ADOPTÉE**

## **CONTRAT ET APPEL D'OFFRES**

## 2015.05.83 OUVERTURE DE SOUMISSIONS – RÉNOVATION DE LA BIBLIOTHÈQUE

La directrice générale dépose le procès-verbal de l'ouverture de la seule soumission reçue, relative à l'ouverture, rénovation de la bibliothèque, tenue au bureau municipal, le mercredi 29 avril 2015 à 16 h 00, lequel se résume comme suit :

Soumissionnaire (date et heure de réception de la soumission)	Prix total avant la T.P.S. et la T.V.Q.	Montant total incluant la T.P.S. et la T.V.Q
Expert rénovation P.A. Inc	15 602,00 \$ 780,10 \$ T.P.S. 1556,30 \$ T.V.Q.	17 938,40 \$

Les autres soumissionnaires n'ont pas répondu à la demande de soumission par invitation pour l'ouverture pour la rénovation de la bibliothèque. Les demandes de soumissions ont été envoyées par courrier recommandé.

### **ADOPTÉE**

## 2015.05.84 CONTRAT OCTROYÉ À EXPERT RÉNOVATION P.A. INC.

Il est proposé par le conseiller Yvan Raymond, Appuyé par la conseillère Jeanne Zdyb et résolu à l'unanimité

Que le Conseil municipal adjuge le contrat relatif à l'ouverture, rénovation de la bibliothèque à Monsieur Pierre Alexandrovitch ayant sa place d'affaires au 423, chemin Lac Macaza à La Macaza, le tout conformément à sa soumission datée du 29 avril 2015 au montant de 17 938.40 \$ taxes incluses.

Que la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la directrice générale ou en son absence la directrice générale adjointe soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat à intervenir entre les parties, conformément aux documents de soumission préparés par la municipalité.

### ADOPTÉE

#### **AVIS DE MOTION**

Aucun sujet à l'ordre du jour

## **ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

Aucun sujet à l'ordre du jour

## SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet à l'ordre du jour

### TRANSPORT ROUTIER

#### **PONT COUVERT**

Suite à une demande envoyée par résolution au Ministère du Transport du Québec, pour la réfection du pont couvert;

Le MTQ nous annonce qu'ils procèderont à la réfection du pont couvert durant la saison estivale.

#### **HYGIÈNE DU MILIEU**

Aucun sujet à l'ordre du jour

## URBANISME, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

## 2015.05.85 BARBE ET ROBIDOUX – POSE D'UN REPÈRE CHEMIN DES CHUTES

CONSIDÉRANT que, dans les années antérieures, il y a eu dynamitage des fossés sur le chemin des Chutes:

CONSIDÉRANT qu'une borne a été enlevée par inadvertance lors du dynamitage;

Il est proposé par le conseiller Yvan Raymond,

Appuyé par le conseiller Richard Therrien et résolu à l'unanimité

Que le Groupe Barbe & Robidoux procède à la pose d'un repère en bordure de la propriété du matricule numéro # 0637-05-0010.

**ADOPTÉE** 

#### TRAVAUX PUBLICS

# 2015.05.86 POSTE DE CHAUFFEUR OPÉRATEUR

CONSIDÉRANT l'année sabbatique accordé à Monsieur Marc-André Leduc;

CONSIDÉRANT l'affichage interne de l'offre de service pour un chauffeur opérateur, temps plein, durée indéterminée;

CONSIDÉRANT que monsieur Laurent Macias a postulé à ce poste et qu'il a été retenu par le comité pour occuper ce poste;

CONSIDÉRANT que monsieur Benoit Charette remplacera monsieur Laurent Macias à la suite du déplacement de ce dernier ;

Il est proposé par le conseiller Jacques Lacoste, Appuyé par le conseiller Richard Therrien et résolu à l'unanimité

De retenir les services de messieurs Laurent Macias et Benoit Charette comme chauffeur opérateur pour un poste temps plein, durée indéterminée. Leur traitement salarial est celui prévu à la convention collective en vigueur.

**ADOPTÉE** 

# 2015.05.87 RAPPORT DE RÉCEPTION DE SOUMISSIONS POUR L'ABAT-POUSSIÈRE

CONSIDÉRANT la demande de prix relative à de l'abat-poussière liquide, le chlorure de calcium liquide 35%, auprès des deux compagnies suivantes pour une quantité de 42 000 litres;

SEBCI 0.2720 \$/litre 11 424 \$ plus les taxes MULTI ROUTES 0.304 \$/litre 12 768 \$ plus les taxes

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,

Appuyé par le conseiller Richard Therrien et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat de 42 000 litres de chlorure de calcium liquide 35%, de la compagnie SEBCI étant le plus bas soumissionnaire. Ce prix inclut le transport et l'épandage.

**ADOPTÉE** 

# 2015.05.88 JOURNÉE DE LA CULTURE À LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT que la journée de la culture aura lieu le 26 septembre prochain, sous le thème de « Charlie Chaplin »;

CONSIDÉRANT qu'il y aura un 5 à 7 accompagné de petites bouchées;

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,

Appuyé par la conseillère Jeanne Zdyb et résolu à l'unanimité

D'accorder un montant de 600\$ à la responsable de la bibliothèque, pour l'organisation de l'évènement.

**ADOPTÉE** 

## <u>DIVERS</u>

#### **POINTS D'INFORMATIONS**

Rapport SQ

- Fête des Ethnies
- Lavage de bateau
- Internet
- Coupe de bois

La directrice générale donne de l'information concernant les points mentionnés ci-haut.

## PÉRIODE DE QUESTIONS OUVERTE

La mairesse invite les citoyens présents à la période de questions.

Le conseil répond aux différentes questions qui lui sont posées qui portent sur les sujets suivants :

- Terrain à l'arrière de l'hôtel de ville
- Épandage d'insecticide
- Collecte des gros objets
- Terrain pont couvert
- Séance sur Skype
- Présentation du rapport financier
- Terrain camping

## **2015.05.89 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Yvan Raymond, Appuyé par le conseiller Jacques Lacoste et résolu à l'unanimité

De lever la séance ordinaire, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 h 51.

ADOPTÉE

LA MAIRESSE

À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

0/11 D			
Céline Beauregard	Diane L'Heureux	Diane L'Heureux	